

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 505

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 12**

À la première phrase de l'alinéa 65, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« cinq ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

C'est une constance ces dernières années, la fraude au RSA est la fraude la plus pratiquée au sein de la CAF. Ainsi, en 2020, le RSA représente « 46,4 % de la fraude en volume et 60,5 % en valeur ».

Il paraît donc nécessaire de pouvoir juger des faits remontant non pas à deux ans mais à cinq ans pour lutter plus fermement contre la fraude aux prestations sociales.

En effet, si la fraude ne concerne que 0,27 % des 13,8 millions d'allocataires, elle représente tout de même 323,7 millions en 2019. La baisse d'abus constatés en 2020 (255,5 millions d'euros) étant essentiellement due à la difficulté des contrôles pendant les périodes de confinement.